

le 17/03/2023

Application agréée E-legalité

Commune de OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Registre des DélibérationsDEL20230313_11
Du 13mars 2023
CM2.2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS (absent pendant le vote de la présente délibération), Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Pascal CHRETIEN (P. M. JAMMET), Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-L), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (P. Mme MULLER DE SCH.), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER),

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Commande publique :

MARCHES PUBLICS - GROUPEMENTS DE COMMANDE (GP) – PARTICIPATION AU GP PERMANENT DE CAEN LA MER POUR L'ACQUISITION/LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DE MATERIELS D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE

DEL20230313_11

Présents : 23

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés :28

Pour : 28

Contre :

Annexe : – Tableau des besoins de la commune

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 9/03/2023

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics concernant différentes prestations et achats.

Notamment, un groupement de commandes a été constitué pour les marchés en matière de Technologie de l'information et de la communication (TIC). Dans ce cadre, il est proposé aux communes ayant signé la convention générale TIC, un marché pour l'acquisition et la maintenance de matériels de reprographie (photocopieurs, imprimantes).

Ce marché comprend 2 lots, un pour les matériels Noir et Blanc et un pour les matériels Couleur. La commune ne se positionnera que sur les acquisitions dont elle a besoin.

La durée du marché acquisition sera de 1 an renouvelable 3 fois (4 ans au total) et celle de la prestation de maintenance de 5 ans renouvelable 2 fois un an (7 ans au total).

En conséquence,

CONSIDERANT l'intérêt de participer au groupement de commandes pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des personnes présentes¹,

¹ M. Tolos est absent pendant le vote de la présente délibération.



- ➔ DECIDE l'intégration de la commune de Ouistreham au groupement de commandes proposé par Caen la mer en matière de «Technologie de l'information et de la communication (TIC)» et la signature de la convention générale correspondante ;
- ➔ DECIDE de participer au **marché relatif à l'acquisition et/ou la location et à la maintenance de matériels de reprographie** lancé dans le cadre du groupement de commandes mentionné ci-dessus ;
- ➔ ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- ➔ APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
- ➔ AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le